



Formulaire d'annonce exigés / application de l'OIBT 2002

Édition sept. 2007

Travaux d'installation prévus / ampleur des travaux	Formulair e "Avis d'instal- lation" (AI)	Formulaire AA pour le montage d'appareils de tarification	Toutes les installations: Contrôl final (CF) (art. 24, OIBT) RS Installateur	Installations soumises à un contrôle tous les 1, 5 ou 10 ans: en plus, Contrôle de récé-ption (CR) (art. 35, OIBT) RS Organe de contrôle indép.
<u>Raccordements de chantier</u>				
Montage	X	(X)	X	X (dans les 6 mois)
Démontage		X		
<u>Raccordements temporaires</u>				
Places de fêtes, forains, marchés	X	X	X	X (rappeler à l'organisateur qu'il doit faire faire un contrôle de réception)
<u>Constructions nouvelles</u>				
Prémontage de compteurs (logements)	X	X		
Logements terminés	X	(X)	X	
Prémontage de compteurs (locaux commerciaux)	X	X		
Locaux commerciaux terminés	X	(X)	X	X (dans les 6 mois)
<u>Changem. de compteurs / tarifs</u>				
Montage de compteur (sans modification des installations)	X	X		
Mise en commun de compteurs (logem.) (sans modification des installations)	X	X	X	
Changement de tarif (sans modification des installations)	X	X		
Démontage de compteurs / fin d'abo (demande par le propriétaire ou l'abonné)		X		
<i>Remontage de compteurs / selon demande par le propriétaire ou l'abonné</i>	X	X	X	X (dans les 6 mois)
<u>Extensions / transformations</u>				
Logements / val. de racc. > 3,6 kVA avec ou sans changem. de compteur	X	(X)	X	
Commerce / val. de racc. > 3,6 kVA avec ou sans changem. de compteur	X	(X)	X	X (dans les 6 mois)
Logements / val. de racc. ≤ 3,6 kVA avec changement de compteur	X	X	X	
Commerce / val. de racc. ≤ 3,6 kVA avec changement de compteur	X	X	X	X (dans les 6 mois)
Logements / val. de racc. ≤ 3,6 kVA sans changement de compteur			X	
Commerce / val. de racc. ≤ 3,6 kVA sans changement de compteur			X	X (dans les 6 mois)
Logements / chauffe-eau ≥ 100 l, PAC, chauffage électrique	X	(X)	X	
Commerce / chauffe-eau ≥ 100 l, PAC, chauffage électrique	X	(X)	X	X (dans les 6 mois)

(X) = seulement en cas de montage d'appareils de tarification